

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 12 OCTOBRE 2020

Les membres de l'association se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation écrite faite par le bureau, le lundi 12 octobre 2020 à 18 heures dans la salle des actions éducatives de l'OPS.

L'assemblée est présidée par M. Martin MEYER, président, assisté de Mme Fabienne MASSON, secrétaire.

Allocution de bienvenue :

M. Martin MEYER, président de l'association, ouvre la séance et remercie les membres présents de leur participation à l'Assemblée Générale malgré les circonstances qui rendent cette participation plus difficile.

Il salue la présence de Mme Marie LINDEN, directrice générale de l'OPS et la remercie de sa participation à l'assemblée.

Il transmet à l'assemblée le message de sympathie de Marko LETONJA, directeur musical, qui regrette de ne pouvoir être présent en raison de ses engagements.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents en leurs noms et/ou aux noms de ceux des adhérents ayant établi un pouvoir.

Ladite feuille de présence permet de constater que 40 membres de l'association ayant acquitté leur cotisation pour la saison 2019/20 sont présents et 19 représentés par des pouvoirs réguliers, soit au total 59 personnes.

L'assemblée peut donc valablement délibérer sur l'**ordre du jour** suivant, fixé dans la convocation :

1. Rapport moral du président pour la saison 2019/2020 (Martin MEYER).
2. Rapport et compte-rendu du trésorier pour l'exercice 2019 et présentation du budget prévisionnel 2020 (Giusi PAJARDI).
3. Appel aux dons pour le financement d'un enregistrement de l'OPS (Isabelle FORMHALS)
4. Décharge au conseil d'administration.
5. Renouvellement des membres du bureau (les candidatures doivent être adressées au président avant le début de l'AG)
6. Fixation des cotisations pour la saison 2021/2022
7. Les activités d'Euterpe pour la saison 2020/2021
8. Approbation du procès-verbal. de l'assemblée générale du 3 juin 2019 (consultable sur notre site internet www.euterpe-ops.fr).
9. Questions diverses.

1) Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juin 2019 :

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juin 2019, consultable sur le site internet de l'association (www.euterpe-ops.fr), est approuvé à l'unanimité.

2) Rapport d'activité du président pour la saison 2019/2020 (Martin MEYER) :

Le président donne lecture de son rapport moral pour l'exercice écoulé (document annexé au présent procès-verbal).

3) Rapport et compte-rendu de la trésorière pour l'exercice 2019 et budget prévisionnel 2020 :

Mme Giusi PAJARDI, trésorière, donne lecture de son rapport sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 (document annexé au présent procès-verbal) ainsi que du rapport de Mme Chantal PINON, vérificateur aux comptes, daté du 13 juin 2020, qui indique que les comptes présentés sont réguliers et sincères.

La discussion sur ces deux rapports est déclarée ouverte. A l'issue de la discussion, le rapport d'activité du président et celui de la trésorière sont approuvés à l'unanimité.

4) Décharge au bureau :

Le président soumet alors au vote de l'Assemblée la résolution suivante :

"L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport moral du président et le rapport financier de la trésorière, approuve ces rapports et donne quitus au bureau pour sa gestion de l'exercice 2019".

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

5) Appel aux dons pour le financement d'un enregistrement de l'OPS (Isabelle FORMHALS)

Le bureau de l'association a décidé de participer au financement d'un important enregistrement de l'orchestre avec Marko Letonja à l'occasion des concerts donnés en mai 2021. Il s'agit de deux oeuvres de Leos Janacek, la *Messe glagolithique* et la *Sinfonietta*, toutes deux composées en 1926.

L'enregistrement réunira près de 200 personnes (solistes vocaux, orchestre et chœurs). Euterpe y participera à hauteur de 40 000 €, ce qui représente la moitié du budget de cette entreprise. Pour réunir l'ensemble du budget de cette production, des concours supplémentaires sont nécessaires. Il est fait appel à la générosité de nos adhérents et de tous autres mécènes. Les conditions de déductibilité fiscales de ces dons sont rappelées.

6) Renouvellement des membres du bureau

Les mandats de l'ensemble des membres éligibles du bureau étant venus à échéance, il y a lieu de procéder à leur réélection ou à leur remplacement.

L'ensemble des membres sortants sont candidats à leur réélection, à l'exception de M. Fernand KIMMEL que le président remercie pour sa contribution précieuse à la vie de l'association.

Le président a reçu la candidature de Mme Christine CARETTE à ce siège vacant.

Ces candidatures sont mises aux voix; les candidats sont tous élus à l'unanimité par l'assemblée.

Le bureau de l'association se compose donc désormais des personnes suivantes :

- membres de droit : Marko LETONJA, Marie LINDEN, Fabienne MASSON.
- membres élus (mandats expirant à l'assemblée générale de 2023) : Christine CARETTE, Isabelle FORMHALS, Simine HASSANEYN, Monique HENNERESSE, Martin MEYER, Giusi PAJARDI, Mathieu SCHNEIDER, Marc SCHEUER, Marzio TARTINI.

7) Fixation des cotisations pour les saisons 2020/21 et 2020/21 :

Pour la saison 2020/21, l'assemblée générale du 3 juin 2019 avait fixé les cotisations annuelles à 50 € pour les membres adhérents, 70 € pour l'adhésion couple et 10 € pour les étudiants.

En raison de la situation sanitaire, le bureau a pris l'initiative de ne pas appliquer immédiatement cette délibération et de maintenir pour la rentrée de septembre 2020 le montant des cotisations au niveau antérieur. Cette décision est ratifiée par l'assemblée.

En revanche l'assemblée confirme l'application des taux ci-dessus à la rentrée de septembre 2021.

Rappelons qu'est fiscalement déductible tout don dépassant ces montants; un formulaire Cerfa est délivré.

8) Calendrier prévisionnel des activités pour la saison 2020/2021 :

Le président et la secrétaire, Fabienne MASSON, donnent connaissance à l'Assemblée des activités projetées pour la saison 2020/2021 (répétitions ouvertes aux adhérents, rencontres avec des artistes, excursions ou voyages, activités diverses).

Le concert de présentation de la saison donné le 6 septembre 2020 a permis à tous les publics et notamment aux adhérents d'Euterpe, auxquels des places avaient été spécialement réservées, de prendre connaissance dans tous ses détails (concerts symphoniques et musique de chambre) de la saison 2020/21 de l'OPS.

9) Divers :

Diverses questions sont abordées en fin de réunion à la demande de l'assemblée : Mme Marie LINDEN, directrice générale de l'OPS y répond.

Elles portent : sur l'impossibilité, compte tenu des contraintes sanitaires, d'exécuter les oeuvres du répertoire post-romantique et du début du XXème siècle (les symphonies de Mahler, *Petrouchka*, *l'Oiseau de feu*, etc.), sur la création du nouvel établissement public de l'orchestre doté d'un conseil d'administration présidé par la maire depuis le 1er janvier 2020 au lieu et place de la régie municipale directe (avantages de gestion du fait de l'autonomie), sur la situation du Palais de Fêtes (la restauration de l'orgue n'est pas prévue, l'état de la salle ne permet pas d'y organiser des concerts dans un délai prévisible), sur d'éventuelles commandes passées à des compositeurs et (co-)financées par Euterpe.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 19h30 et regrette, en raison de la situation sanitaire, de ne pouvoir convier les participants à l'assemblée à prendre le traditionnel verre de l'amitié.

Fait à Strasbourg, le 12 octobre 2020.

le président :

la secrétaire :

signé : Martin MEYER

signé : Fabienne MASSON

Annexes :

- circulaire portant convocation de l'assemblée générale ordinaire
- rapport d'activité du président pour la saison 2019/2020
- comptes de l'exercice 2019.